

**COLLECTIVITE DE CORSE**

**RAPPORT  
N° 2019/E2/186**

# **ASSEMBLEE DE CORSE**

**2 EME SESSION EXTRA-ORDINAIRE DE 2019**

**27 ET 28 JUIN 2019**

**RAPPORT DE MONSIEUR  
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**RAPPORT D'ACTIVITE DE LA COLLECTIVITE DE CORSE  
POUR L'ANNEE 2018**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) :

## RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

L'article L. 4422-27 du Code général des collectivités territoriales prévoit que *« Chaque année, le Président du Conseil Exécutif rend compte à l'Assemblée, par un rapport spécial, de la situation de la Collectivité, de l'activité et du financement de ses différents services et des organismes qui en dépendent ainsi que de l'état d'exécution du plan d'aménagement et de développement durable de Corse. Le rapport précise également l'état d'exécution des délibérations de l'Assemblée et la situation financière de la Collectivité. Le rapport est soumis pour avis au Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse, préalablement à son examen par l'Assemblée. Ce rapport donne lieu à débat ».*

Au-delà de sa conformité aux dispositions législatives et réglementaires, ce rapport témoigne de l'amorce d'un processus de fusion unique dans l'histoire des collectivités territoriales. Il retrace la première année d'existence de notre Collectivité, jalonnée de difficultés certes, mais également de résultats concrets et de réelles avancées.

Il s'ouvre sur les fonctions supports avant d'aborder les politiques publiques.

Ce parti pris s'explique par le fait qu'en cette année de démarrage, il a paru logique de mettre en avant les actions engagées dans le cadre de la « construction de l'outil » au titre des ressources humaines, des systèmes informatiques, des finances, de la commande publique, des moyens généraux sans oublier l'élaboration des documents stratégiques et d'orientations, les feuilles de route et les règlements d'aides et dispositifs de soutien dans nos secteurs de compétence, autant d'outils et de documents qui structurent notre action d'aujourd'hui et surtout celle de demain.

Le plan de ce rapport d'activité est donc le suivant :

- Il débute par un bref rappel des étapes du statut particulier de la Corse et par une présentation du schéma de fonctionnement de l'institution territoriale et de ces organes (délibératif, exécutif et consultatifs) ;
- Il se poursuit par le rappel de l'ensemble des actions engagées pour « construire le nouvel outil » ;
- Suit le bilan des politiques publiques articulé autour de 7 axes qui recouvrent sensiblement les axes des documents budgétaires ;
- Il s'achève sur une présentation rapide de la situation financière de la Collectivité qui met en avant certaines données issues du compte administratif 2018 ; ce dernier document contient l'ensemble des éléments propres à appréhender la situation de façon plus complète. Ces deux rapports, étant complémentaires, sont soumis concomitamment à l'Assemblée de Corse.

Je vous prie de bien vouloir en prendre acte.